

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR  
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD  
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER, Claude NOWOTNY.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS

**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE  
SERVICE POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE COURPIERE**

*Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président*

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

51

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et l'intérêt communautaire délibéré le 16 octobre 2018,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'organisation et la gestion des activités périscolaires (garderies du matin, pause méridienne et du soir, durant la semaine) et des temps d'activités périscolaires (TAP) relèvent d'une compétence communale (modification statutaire du 16 octobre). Pour les communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Courpière, cette compétence sera exercée par le futur service commun, à l'exception des activités périscolaires des écoles de Courpière. Celles-ci relevant d'une habilitation ALSH et d'un financement CAF, elles doivent nécessairement être portées administrativement et financièrement par la commune compétente.

**Considérant** que le service est assuré par du personnel communautaire (coordinateur, animateur, ATSEM...) sur une faible partie de leur temps de travail, il est proposé de mettre ce service à disposition de la Commune de Courpière. Une convention de mise à disposition de services, signée entre les deux collectivités, encadrera les modalités d'organisation, de responsabilité et de financement.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à disposition d'une partie des services Education et Enfance Jeunesse à la Commune de Courpière,
- **Autorise** le Président à signer la convention de mise à disposition de service avec la Commune de Courpière,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 48	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51	Pour : 51	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

